

POPSU

# LA FABRIQUE QUOTIDIENNE DES TERRITOIRES MÉTROPOLITAINS

AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
À L'ÉPREUVE DE SES PAYSAGES

DIRIGÉ PAR  
SYLVIE SALLES

autrement



POPSU

LA FABRIQUE  
QUOTIDIENNE  
DES TERRITOIRES  
MÉTROPOLITAINS

AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
À L'ÉPREUVE DE SES PAYSAGES

SYLVIE SALLES  
ALEXANDRA BIEHLER  
SÉVERINE BONNIN-OLIVEIRA  
JEAN-NOËL CONSALÈS  
FLORENCE HANNIN  
ÉMELINE HATT  
RUTH MPOZAGARA  
ANNE-SOPHIE PERROT  
BENOIT ROMEYER

autrement



# Sommaire

Habiter  
une métropole-paysage

11

Le paysage, levier pour  
l'attractivité résidentielle  
et touristique dans  
la planification ?

19

Les grands massifs  
métropolitains :  
espaces naturels  
ou vastes jardins ?

49

Le paysage,  
ressource du projet  
de territoire

71

Vers une transition  
métropolitaine  
par le paysage

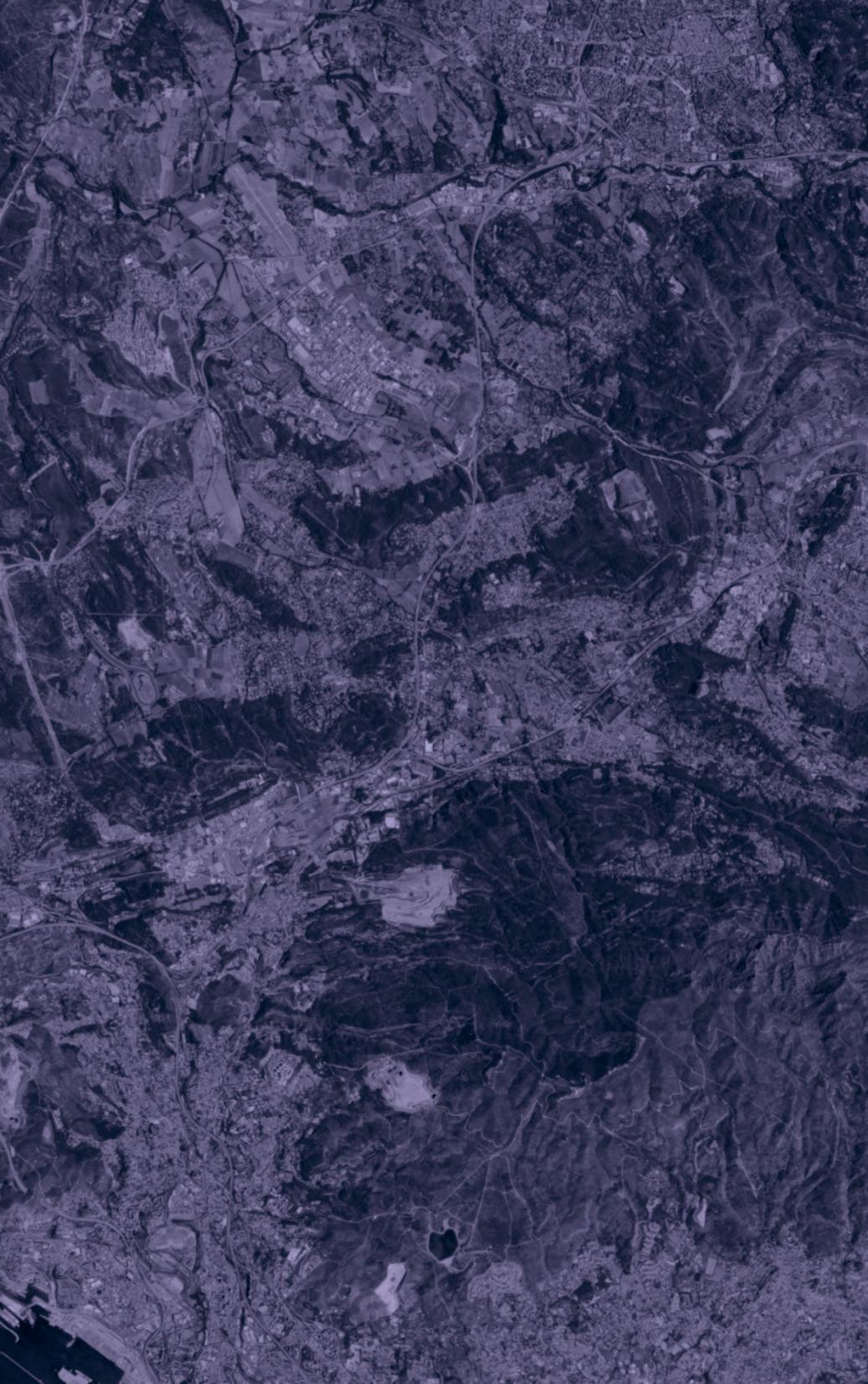
101

Note méthodologique

113









# Habiter une métropole-paysage

++++

Aix-Marseille-Provence (AMP) est une métropole installée entre la mer Méditerranée et les massifs calcaires de la Sainte-Victoire, de la Sainte-Baume, des Calanques, du Luberon et des Alpilles<sup>1</sup>. Cette géographie spectaculaire compose un paysage emblématique qui s'est imposé comme un horizon métropolitain fédérateur autour de l'image d'une « métropole-nature », dont le rayonnement touristique et culturel profite à l'ensemble de ses territoires. Ce « capital paysage » est pour Aix-Marseille-Provence Métropole une ressource majeure en termes d'attractivité et de cadre de vie. C'est aussi une ressource fragilisée par un modèle de développement à faible densité en emploi et en population, par la diminution du foncier agricole et par l'accentuation des risques liés au changement climatique. Ces paradoxes, que la fabrique du projet métropolitain a mis en débat<sup>2</sup>, montrent que derrière la valorisation des paysages se cachent des enjeux d'accès aux espaces naturels, des défis

en matière de qualité résidentielle et de qualité écologique des espaces de vie et de loisirs. Si ces enjeux renvoient aux grands paysages naturels qui font le rayonnement touristique du territoire, ils concernent tout autant le paysage quotidien des métropolitains. Le plan de paysage métropolitain est le premier levier de la politique des paysages que la métropole Aix-Marseille-Provence développe pour « réenchanter ses paysages anthropisés<sup>3</sup> ». Cette attention aux paysages – petits, ordinaires ou remarquables – participe à une redéfinition de l’attractivité dans le champ de l’habitabilité<sup>4</sup>, qui renvoie à des valeurs locales et subjectives encore peu étudiées dans le cadre de l’aménagement du territoire. Ce basculement convoque un « bien-être subjectif » que les économistes Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi mobilisent pour mesurer une performance économique intégrant le progrès social, en s’appuyant sur l’idée que les individus sont les mieux à même de juger des opportunités dont ils disposent<sup>5</sup>.

De ce point de vue, les conditions environnementales – au sens de ce qui nous environne au quotidien et qui inclut les paysages – deviennent importantes pour établir des choix de développement qui affectent la santé des populations, les aménités des espaces habités et la qualité des milieux naturels. Ces sujets traversent toutes les échelles de l’action publique territoriale. La

compétence de valorisation du patrimoine naturel et paysager est restée métropolitaine, y compris dans la loi 3DS qui a organisé le retour des compétences de proximité aux communes et la fin des conseils de territoire de la métropole Aix-Marseille-Provence<sup>6</sup>. Quels rôles joue l'attention au « capital paysage » dans le projet métropolitain ? Sur quelles bases la fabrique d'une « métropole-nature » peut-elle s'engager à partir de ses paysages ? La Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, en définissant le paysage comme « une partie de territoire perçue par les populations qui résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations », a ouvert un cadre d'action basé sur la reconnaissance partagée de qualités paysagères<sup>7</sup>. Depuis, en mai 2021, la 11<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur le paysage a exprimé « la volonté d'affronter de façon globale et frontale le thème de la qualité des lieux où vivent les populations, reconnue comme condition essentielle pour le bien-être individuel et social, pour un développement durable et comme ressource favorisant les activités économiques<sup>8</sup> ». À ce titre, les politiques des paysages sont des clés d'action pour un développement où l'attractivité des paysages emblématiques n'est pas dissociée de la qualité des paysages quotidiens et des relations que les métropolitains ont à chacun d'eux. Comme le soulignait le géographe Marcel Roncayolo, il ne s'agit pas d'opposer ni de confondre l'attractivité